

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES

SCI 2B IMMO

Société Civile immobilière

Au capital de 1000, 00 euros

Siège social : 59 chemin du Puiset 73190 SAINT JEOIRE PRIEURE

R.C.S CHAMBERY 914 744 479

L'an Deux Mille vingt six à 10 heures 00.

Les Associés de la société Civile immobilière **2B IMMO** au capital de **1000, 00 euros**, se sont réunis en **Assemblée Générale Extraordinaire** au siège.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, ci-dessous l'énumération des personnes présentes à l'assemblée :

- **Monsieur BAS Ahmet**
- **Monsieur BAS Mikail Furkan**
- **Monsieur BAS Mehmet**

L'assemblée a été présidée par, **Monsieur BAS Ahmet**, gérant et associé. La feuille de présence certifiée exacte par le président permet de constater que les associés présents portent ensemble la totalité du capital social. L'assemblée est ainsi en mesure de délibérer valablement. Le président ayant déclaré que tous les associés peuvent prendre connaissance des documents suivants, mis à leurs dispositions : statuts de la gérance, les résolutions proposées à l'assemblée, la feuille de présence, il a fait donner lecture des rapports et déclaré ouvert les débats.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Changement d'un actionnaire, Cession et transmission de parts sociales,**
- 2) **Adoption des nouveaux statuts,**
- 3) **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités**

1°) RESOLUTION :

La collectivité accepte la Cession et la Transmission de parts sociales entre :

- **Monsieur BAS Mikail Furkan avec Monsieur BAS Mehmet à hauteur de 10 parts sociales**

La collectivité des associés définit comme suit la nouvelle répartition :

- **Monsieur BAS Ahmet** à concurrence de **90 parts**
- **Monsieur BAS Mehmet** à concurrence de **10 parts**

TOTAL DES PARTS FORMANT LE CAPITAL SOCIAL : 100 Parts

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix requises.

4°) RESOLUTION :

La collectivité des associés décide de mettre à jour les statuts conformément aux changements ayant eu lieu dans la première résolution et de procéder aux formalités d'enregistrement, de publicité et d'inscription modificative au registre du commerce, requises par les réglementations en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix requises.

5°) RESOLUTION :

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix requises.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare lever la séance à 12 Heures 00.

Fait à SAINT JOIRE PRIEURE
Le 01/04/2026.

Monsieur BAS Ahmet
« En sa qualité de gérant et associé »



Monsieur BAS Mikail Furkan
« En sa qualité d'associé
démissionnaire »



Monsieur BAS Mehmet
« En sa qualité d'associé »

